

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET : TARIF 2024 TAXE LOCALE  
SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE  
(TLPE)**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2024

**20240002**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOURGEOIS Rosaria, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à VERDENET Clotilde, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, PAYRE Raphael donne pouvoir à BOYET Jérôme.

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

Date de convocation du Conseil : 25/01/2024

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est dotée en 2018 d'un règlement local de publicité (RLP) visant à réguler l'implantation publicitaire sur la commune. Cependant, ce RLP n'exclut pas l'intégralité de la publicité sur le territoire communal. Il convient donc de délibérer sur le tarif applicable en 2024.

Conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT, il est proposé de fixer ce tarif à 17.70 euros par m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 19 VOIX  
POUR ET 4 ABSTENTIONS :**

**D'approuver le tarif TLPE 2024 applicable.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 1<sup>er</sup> février 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

